

<https://barentin.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article686>



- Congé de formation professionnelle

- La Formation - Formations -



Date de mise en ligne : mardi 5 janvier 2016

Copyright © Circonscription de Barentin - Tous droits réservés

- Congé de formation professionnelle

Le congé de formation professionnelle est destiné à permettre aux fonctionnaires d'étendre ou de parfaire leur formation personnelle.

Pendant le congé, les personnels restent titulaires de leur poste et gardent les droits afférents à la position d'activité (avancement, retraite).

Retrouvez en documents joints la circulaire et l'imprimé relatifs au congé de formation professionnelle.